



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM ET MON COMPTE PRO

Au 27 novembre 2025

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « **CGU** ») ont pour objet de déterminer les conditions d'accès à l'**offre Contrat Pro niveau Premium** et les règles d'utilisation du site MON COMPTE PRO accessible par le lien suivant : <https://www.moncomptepro.sncf.com> (ci-après le « **Site** »).

L'accès au Site est subordonné à la validation et au respect des présentes CGU. Le site est strictement réservé à l'Utilisateur (ci-après « **l'Utilisateur** ») tel que défini dans les présentes CGU.

L'Editeur se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour à tout moment, unilatéralement, les présentes CGU au gré des changements ou additions effectués, afin notamment de se conformer à toutes évolutions légales, jurisprudentielles, éditoriales et/ou techniques ainsi qu'aux éventuelles modifications des conditions générales d'utilisation des services de l'Hébergeur.

L'Utilisateur doit consulter régulièrement la dernière version des CGU disponible en permanence sur le Site.

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM	4
1. GLOSSAIRE.....	4
2. CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM	5
2.1. PUBLIC CONCERNÉ	5
2.2 COMPOSANTES DE L'OFFRE	5
2.2.1 Un Code Entreprise	6
2.2.2 Une réduction de 5% sur le tarif Flex Première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM ou OPTIMUM PLUS	6
2.2.3 Une réduction de 50€ sur l'achat ou le renouvellement de carte Liberté	6
2.2.4 Une réduction de 5% sur le tarif Pro Seconde	7
2.2.5 Un accès à l'espace client Mon Compte Pro	7
2.2.6 Des réductions avec notre partenaire MITWIT	8
2.2.7 Des lettres d'informations commerciales SNCF VOYAGEURS	8
2.2.8 Des informations reçues par sms	8
2.2.9 Des informations reçues par téléphone.....	9
2.2.10 Une relation client privilégiée	9
2.2.11 Une étude sur les déplacements des Voyageurs	9
2.2.12 Une étude sur les échéances des Cartes Liberté.....	9
2.2.13 Transmission de données de voyages des Voyageurs.....	9
2.3 ÉLIGIBILITÉ AUX COMPOSANTS DU CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM	9
2.4 CONDITIONS D'OBTENTION D'UN CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM.....	10
2.5 MODALITÉS D'ADHÉSION AU CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM	10
2.6 MODALITÉS D'UTILISATION DES COMPOSANTES TARIFAIRES	10
2.7 EXTENSION DU BÉNÉFICE DE L'OFFRE CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM.....	11
3. RESPONSABILITÉ.....	11
4. MODIFICATION DE L'OFFRE EN COURS DE VALIDITÉ	12
5. RÉSILIATION DU CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM	12
5.1 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE L'ENTREPRISE.....	13
5.2 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE SNCF VOYAGEURS	13
5.3 RÉSILIATION POUR CAUSE D'INVALIDATION DES CGU.....	13
5.4 RÉSILIATION POUR CAUSE DE VALIDATION DES CGU DE CONTRAT PRO	14
5.5 CAS PARTICULIER.....	14
6. RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE ET DU VOYAGEUR.....	15
7. PRÉFÉRENCES DE COMMUNICATION	15
8. PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES	15
8.1 Finalités de traitement et bases légales.....	16

8.2 Destinataires des données et sous-traitance	17
8.3 Durée de conservation des données personnelles	17
8.4 Droits des personnes concernées	17
8.5 Sécurité des données	18
8.6 Gestion des cookies du site d'adhésion et de l'espace « Mon Compte Pro »	18
8.6.1 Qu'est-ce que les cookies ?	18
8.6.2 Quels Sont les types de cookies sur sncf-voyageurs.com rubrique Contrat Pro ?	18
8.6.3 Comment exprimer mes choix concernant les cookies ?	20
9. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE	20
10. STIPULATIONS GÉNÉRALES	20
10.1 STIPULATIONS DIVERSES	20
10.2 NULLITÉ D'UNE CLAUSE	20
CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SITE MON COMPTE PRO	21
1. OBJET DU SITE	21
2. ACCÈS ET UTILISATION DU SITE	21
2.1 Accessibilité au Site	21
2.1.1 Coût d'accès	21
2.1.2 Durée d'accessibilité	21
2.1.3 Utilisation du Site	22
2.2 Disponibilité du site	22
2.3 Hébergement du site	23
2.4 Propriété intellectuelle	23
2.5 Liens hypertextes	23
2.6. Données personnelles	24
Les données personnelles applicables au site Mon Compte Pro sont les mêmes que celles décrites dans les CGU du Contrat Pro niveau Premium du présent document (article 8)	24
3. CONTACT	24
4. STIPULATIONS DIVERSES	24
5. NULLITE D'UNE CLAUSE	24
6. DROIT APPLICABLE-RÈGLEMENT DES LITIGES	24

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM

1. GLOSSAIRE

CGU : conditions générales d'utilisation du Contrat Pro niveau Premium

Code Entreprise (ou Code FCE) : code d'identification de l'Entreprise émis par SNCF VOYAGEURS à cette dernière pour accéder aux avantages du Contrat Pro niveau Premium.

Consommation annuelle train : ensemble d'achats exprimés en euros de cartes Liberté, de billets de train à tarif réduit ou exclusifs ou autres cartes ou autres billets de trains (liste non exhaustive), du service régulier circulant sur l'ensemble des lignes à tarification SNCF VOYAGEURS (TGV INOUI, INTERCITÉS et TER), effectués par les voyageurs dans le cadre de leurs déplacements professionnels avec le Code Entreprise sur les 12 derniers mois depuis la date de validation des CGU du Contrat Pro niveau Premium ou la date anniversaire. Si le Code de l'entreprise n'est pas utilisé, le voyage ne sera pas comptabilisé dans les consommations de l'entreprise. Les achats sont réalisés dans les points de vente agréés SNCF, selon la procédure décrite à l'article 2.6. Les consommations s'entendent nettes, c'est à dire diminuées des réductions consenties en vertu du présent accord et des remboursements de billets.

Compte : désigne l'espace créé par l'Utilisateur pour accéder au Site.

Cookie(s) : désigne des fichiers informatiques, stockés sur le disque dur du micro-ordinateur de l'Utilisateur.

Date anniversaire : point de départ la date d'acceptation des CGU Contrat Pro niveau Premium, calculé tous les ans, plus 12 mois.

Éditeur : désigne SNCF VOYAGEURS 1/ rue Camille Moke, CS 20012 93212, La Plaine Saint Denis Cedex

Entreprise adhérente (ou Entreprise) : personne morale titulaire d'un numéro Siret qui accepte sans réserve les présentes CGU et dont l'acceptation est approuvée par SNCF VOYAGEURS conformément aux modalités décrites dans ces conditions générales d'utilisation.

Hébergeur : désigne SNCF Connect & Tech Services.

Information(s) : désigne l'ensemble des informations et publications accessibles sur le Site.

Gestionnaire de voyages (ou Gestionnaire) : personne physique qui représente l'Entreprise, qui accepte les conditions générales d'utilisation et qui accepte au titre de son rôle de gestionnaire ou non d'être le point de contact de SNCF VOYAGEURS pour l'Entreprise pour tout ce qui concerne le Contrat Pro niveau Premium et les services pros associés. Il ne peut s'agir en aucun cas d'un agent de voyages agissant pour le compte d'une entreprise. La personne physique adhérente déclare disposer du pouvoir suffisant pour représenter et engager l'entreprise.

Offre Entreprises SNCF : désigne l'ensemble de l'offre SNCF à destination des entreprises. Elle comprend le Contrat Pro, point d'entrée pour y accéder ainsi que le Contrat Pro niveau Premium.

Potentiel Contrat Pro : cette offre est le point d'entrée pour toute nouvelle Entreprise intégrant l'offre Entreprise pour une durée de 1 an à compter de la date d'adhésion au Contrat Pro ou dont la consommation annuelle train est strictement inférieure à 45 000€ par an auquel cas SNCF VOYAGEURS se base sur la consommation annuelle train effectuée sur les 12 derniers mois glissants suivant la date anniversaire de validation des CGU.

Potentiel Contrat Pro niveau Premium : l'Entreprise dont la consommation annuelle train est supérieure ou égale à 45 000€ et à qui SNCF VOYAGEURS propose de valider de nouvelles CGU pour profiter d'autres avantages. Calcul effectué sur les 12 derniers mois glissants suivant la date anniversaire.

Part Pro : part exprimée en pourcentage issu du nombre total de trajets effectués par l'Entreprise aux tarifs « PRO » (FLEX PREMIÈRE, BUSINESS PREMIERE (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM,

OPTIMUM PLUS, PRO SECONDE, billets CARTE LIBERTÉ PREMIÈRE, billets CARTE LIBERTÉ SECONDE, billets au tarif remisé ou négocié) divisé par le nombre total de trajets effectués par l'Entreprise.

Part Première : part exprimée en pourcentage issu du nombre total de trajets effectués par l'Entreprise aux tarifs en première classe (FLEX PREMIÈRE, BUSINESS PREMIERE (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM, OPTIMUM PLUS billets CARTE LIBERTÉ PREMIÈRE, billets LOISIRS PREMIÈRE, billets au tarif remisé ou négocié en première classe) divisé par le nombre total de trajets effectués par l'Entreprise.

Site : désigne l'ensemble des services proposés par l'Éditeur sur Internet depuis l'adresse. <https://www.moncomptepro.sncf.com>

SNCF VOYAGEURS : société anonyme, au capital social de 157 789 960 euros, inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro 519 037 584. Siège : 1/3 rue Camille Moke - CS 20012 -93212 La Plaine Saint Denis.

Utilisateur(s) : toute personne, placée sous la responsabilité d'une entreprise en contrat avec SNCF VOYAGEURS, autorisée à utiliser les prestations attachées au Compte et ayant accès au Site, quel que soit le lieu où il(s) se trouve et les modalités de connexion.

Voyageur : utilisateur des tarifs du Contrat Pro niveau Premium, collaborateur de l'Entreprise adhérente ayant reçu le Code Entreprise associé de la part du gestionnaire ou des membres habilités à le diffuser en interne. Le gestionnaire peut lui-même être voyageur.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM

Le **Contrat Pro niveau Premium** est une offre tarifaire et servicielle dédiée aux professionnels. Il fait partie de l'Offre Entreprises (Contrat Pro, Contrat Pro niveau Premium) décrite sur [sncf-voyageurs.com](https://www.sncf-voyageurs.com), rubrique Offre Entreprises.

2.1. PUBLIC CONCERNÉ

L'offre est destinée aux personnes morales détentrices d'un numéro SIRET et représentées par un gestionnaire (personne physique). Il peut s'agir notamment :

- D'une entreprise,
- D'une association,
- D'une organisation,
- De professionnels indépendants,
- De professions libérales etc.

Le Contrat Pro niveau Premium est ouvert à toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa localité géographique, avec une consommation annuelle train supérieure à 45 000€. Cette consommation est calculée sur la base de la consommation annuelle des 12 derniers mois glissants.

Le Contrat Pro niveau Premium est accessible uniquement pour l'Entreprise qui est déjà cliente Contrat Pro.

2.2 COMPOSANTES DE L'OFFRE

Pendant la durée du contrat, le Contrat Pro niveau Premium permet à l'Entreprise adhérente d'obtenir :

2.2.1 Un Code Entreprise

Avec son même Code Entreprise (code de 7 caractères alphanumériques permettant d'identifier l'Entreprise), les collaborateurs de l'Entreprise susceptibles de voyager en train peuvent bénéficier :

- D'une réduction de 5% sur le tarif Flex Première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM et OPTIMUM PLUS,
- D'une réduction de 50€ sur l'achat de la carte Liberté,
- D'une réduction de 5% sur le tarif PRO Seconde sur toutes les destinations TGV INOUI et INTERCITÉS à réservation obligatoire.

Pour cela, les voyageurs doivent revendiquer leur Code Entreprise lors :

- D'achats liés aux avantages du Contrat Pro niveau Premium,
- D'achats des autres tarifs de l'offre TGV INOUI/INTERCITÉS/TER.

Le gestionnaire aura ainsi une vue globale des consommations train effectuées par les voyageurs dans le cadre de leurs voyages en train. Le Code Entreprise est inaccessible.

2.2.2 Une réduction de 5% sur le tarif Flex Première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM ou OPTIMUM PLUS

Cette remise est accessible sur revendication du Code Entreprise en cours de validité lors :

- De l'achat de billets SNCF VOYAGEURS au tarif Flex Première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM ou OPTIMUM PLUS sur tous les trajets en France métropolitaine effectués sur TGV INOUI à réservation obligatoire.
- De l'achat de billets SNCF VOYAGEURS au tarif Flex Première sur tous les trajets en France métropolitaine effectués sur INTERCITÉS à réservation obligatoire.

Cette remise ne s'applique pas sur les trains opérés par TER et INTERCITÉS sans réservation obligatoire ni OUIGO. Elle ne s'applique pas non plus sur les trajets internationaux.

2.2.3 Une réduction de 50€ sur l'achat ou le renouvellement de carte Liberté

L'adhésion au Contrat Pro niveau Premium rend l'Entreprise éligible à l'achat ou au renouvellement de la carte Liberté à un prix réduit par rapport au prix public.

Cette carte Liberté nominative permet de voyager à prix réduit dans tous les trains du service régulier circulant sur l'ensemble des lignes à tarification SNCF pendant un an en 2^{de} ou en 1^{ère} classe, hors OUIGO.

La carte Liberté permet de bénéficier de billets à prix fixes et réduits en 1^{ère} classe et en 2^{de} classe par destination pour les voyages professionnels et de prix remisés pour les voyages loisirs dans tous les trains du service régulier circulant sur l'ensemble des lignes à tarification SNCF VOYAGEURS pendant un an.

La réduction avec cette carte est accordée dans les conditions suivantes :

- Dans les trains TGV INOUI et INTERCITÉS à réservation obligatoire :
 - o Réduction de 45% sur la 1^{ère} classe Flex Première ou sur les classes OPTIMUM et OPTIMUM PLUS, calculée sur le tarif 1^{ère} classe Flex Première, hors surcoût des tarifs OPTIMUM et OPTIMUM PLUS.
 - o Réduction de 60% sur la 2^{de} classe sur la base du tarif 1^{ère} classe Flex Première. Réductions réservées au titulaire de la carte Liberté, hors prestation supplémentaire payante, valable sur les trains à réservation obligatoire TGV INOUI et INTERCITÉS (hors OUIGO). Réductions applicables sur le territoire national, ainsi que sur les TGV INOUI depuis et vers Fribourg-en-Brigau et le Luxembourg. Sur les trains INTERCITÉS sans réservation obligatoire, la réduction

est de 50%, calculée sur le tarif Normal de la classe empruntée. Voir plus d'information sur la carte Liberté sur le site SNCF-voyageurs.com.

- Réduction de 30% pour le titulaire et un accompagnant adulte et de 60% jusque 3 enfants accompagnants de 4 à 11 ans en 2nde ou 1^{ère} classe sur le tarif Avantage. Ces réductions sont disponibles le week-end et sous conditions en semaine.
- Dans les trains INTERCITÉS sans réservation obligatoire :
 - Réduction de 30 % calculée sur le tarif normal de la classe empruntée pour le titulaire.
- Dans les TER, les conditions d'application sur TER sont de la responsabilité des autorités organisatrices et sont disponibles sur les sites internet régionaux TER.
- Dans les trains au départ ou à destination de l'international :
 - Dans les trains TGV INOUI France - Luxembourg, TGV INOUI Paris - Fribourg en Brisgau, TGV INOUI France - Italie, TGV INOUI France -Espagne et DB-SNCF VOYAGEURS en coopération :
 - Réduction de 45 % en 1^{ère} classe ou 60% en 2^{de} classe par rapport au tarif Flex Première ou Business Première (tarif Liberté prima sur TGV INOUI France - Italie) pour le titulaire valable tous les jours.
 - Réduction de 30% pour le titulaire et un accompagnant adulte et de 60% jusque 3 enfants accompagnants en 2^{de} ou 1^{ère} classe sur le tarif Avantage. Ces réductions sont disponibles le week-end et sous conditions en semaine.
 - Dans les trains TGV LYRIA pour la Suisse :
 - - 40% en Business 1ère (sur la base du plein tarif Business 1ere)
 - - 45% en Standard 1ère (sur la base sur plein tarif Business 1ere)
 - - 60% en standard (sur la base du plein tarif Standard 1ere)

Pour ces trains, avec le tarif Avantage : Réduction de 30% pour le titulaire et un accompagnant adulte et de 60% jusque 3 enfants accompagnants en 2^{de} ou 1^{ère} classe. Ces réductions sont disponibles le week-end et sous conditions en semaine.

Pour tout renseignement, rendez-vous en gares ou auprès des agences de voyages agréées SNCF VOYAGEURS.

2.2.4 Une réduction de 5% sur le tarif Pro Seconde

Cette remise est accessible sur revendication du Code Entreprise en cours de validité lors de l'achat de billets SNCF au tarif Pro Seconde, pour les entreprises sous contrat valable sur tous les trajets en France métropolitaine effectués sur TGV INOUI et INTERCITÉS à réservation obligatoire. Ce tarif ne s'applique pas sur les trains opérés par TER, INTERCITÉS sans réservation obligatoire et OUIGO. Ce tarif ne s'applique pas non plus sur les trajets internationaux.

2.2.5 Un accès à l'espace client Mon Compte Pro

Cet espace client est un site internet sécurisé accessible par le gestionnaire de voyages, grâce à la saisie d'un identifiant et d'un mot de passe personnel propre à chaque personne. Il s'agit d'un espace client dédié à l'Entreprise qui permet :

- Au Gestionnaire (liste non exhaustive) :
 - De visualiser les informations liées à son contrat (dont le Code Entreprise est associé à son Contrat Pro niveau Premium),
 - De consulter ou télécharger les bilans mensuels de consommation globale de son Entreprise (mis à disposition à partir du 3^{ème} samedi de chaque mois, pour les consommations du mois précédent), en version PDF ou CSV sur la période de son choix,

- De consulter ou télécharger les bilans mensuels de consommation des 20 premières destinations de son Entreprise (mis à disposition à partir du 3^{ème} samedi de chaque mois, pour les consommations du mois précédent), en version PDF (pour les bilans carbone) ou CSV sur la période de son choix,
- De consulter le bilan carbone mensuel de l'entreprise attenant aux bilans mensuels de consommation globale et aux bilans des 20 premières destinations de l'entreprise. A titre de comparaison, SNCF Voyageurs met à disposition le bilan carbone de ces mêmes trajets qui auraient pu être effectués en avion ou en voiture. La méthodologie utilisée par SNCF Voyageurs pour calculer le bilan carbone est conforme au guide méthodologique publié par l'État pour l'Information GES des prestations de transport. Ce guide est disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/information-ges-des-prestations-transport> sous l'appellation suivante : « Information GES des prestations de transports - Guide méthodologique (PDF - 16.35 Mo)
- De choisir, parmi une liste de thématiques, ses centres d'intérêt de lettres d'informations commerciales SNCF VOYAGEURS.
- De consulter des informations liées aux déplacements professionnels (services & offres SNCF Voyageurs),
- De contacter le service client Entreprises SNCF VOYAGEURS

2.2.6 Des réductions avec notre partenaire MITWIT

Les Entreprises sous Contrat Pro disposent d'un avantage tarifaire sur les prestations de réservation de salles de réunion et les espaces de coworking de notre partenaire sur présentation de leur Code Entreprise :

- Espaces de coworking : 6€ de l'heure TTC par personne (au lieu de 8€) et un café offert
- Salles de réunion : 25% de réduction sur la prestation, du lundi au vendredi, et sous réserve du respect des conditions prévues par notre partenaire.

2.2.7 Des lettres d'informations commerciales SNCF VOYAGEURS

Le gestionnaire de voyages, tel que défini dans le glossaire du présent document, bénéficie, avec le Contrat Pro niveau Premium, de lettres d'informations commerciales SNCF VOYAGEURS envoyées par courrier électronique.

Ces lettres sont envoyées régulièrement en fonction de l'actualité SNCF VOYAGEURS et des centres d'intérêt du gestionnaire de voyages qu'il aura préalablement sélectionnés sur Mon Compte Pro. A défaut d'une sélection, toutes les lettres d'information lui sont envoyées.

2.2.8 Des informations reçues par sms

Le gestionnaire de voyages, tel que défini dans le glossaire du présent document, peut bénéficier d'informations reçues par sms sur numéro de téléphone mobile enregistré lorsqu'il a accepté les CGU du Contrat Pro niveau Premium en donnant son accord pour recevoir des informations commerciales ou qu'il a fait modifier en appelant le service clientèle Entreprises. Si le gestionnaire de voyages a indiqué un numéro de téléphone fixe ou s'il ne souhaite pas être sollicité, il ne reçoit pas ces informations.

Le gestionnaire de voyages peut, à tout moment, se rendre sur le site Mon Compte Pro, rubrique Tableau de bord\mes choix de communication pour changer son choix et recevoir ces informations. Pour cela, il doit de nouveau rentrer son numéro de téléphone mobile. À l'inverse, s'il décide de ne plus recevoir ces informations, il se rend également sur son espace client dédié Mon Compte Pro, rubrique Tableau de bord\mes choix de communication pour enregistrer son choix. Dans ce cas-là, et s'il ne souhaite pas non plus recevoir d'information par téléphone, dans le cadre de règles de protection de données personnelles, son numéro de téléphone est supprimé automatiquement.

Ces informations ont trait aux travaux/événements remarquables affectant le trafic d'une ligne dans la durée, une information commerciale de type promotion ou une sollicitation sur la (re)validation de CGU.

2.2.9 Des informations reçues par téléphone

Le gestionnaire de voyages bénéficie d'informations reçues par téléphone sur le numéro de téléphone mobile ou fixe enregistré lorsqu'il a souscrit à au Contrat Pro ou qu'il a fait modifier, soit par Mon Compte Pro, soit en appelant le service clientèle Entreprises SNCF VOYAGEURS.

Le gestionnaire de voyages peut, à tout moment, se rendre sur le site Mon Compte Pro pour changer son choix de recevoir ou non ces informations. Si par défaut, il ne souhaite pas être contacté, SNCF VOYAGEURS ne possédant pas ce numéro en application des règles RGPD, le client doit de nouveau rentrer son numéro de téléphone. À l'inverse s'il décide de ne plus recevoir ces informations, il se rend également sur son espace client dédié Mon Compte Pro pour enregistrer son choix. Dans ce cas-là, et s'il ne souhaite pas non plus recevoir d'information par sms, dans le cadre de règles de protection de données personnelles, son numéro de téléphone est supprimé automatiquement. S'il souhaite continuer à recevoir des sms mais plus d'appels, son numéro est conservé.

Ces informations ont trait aux travaux/événements remarquables affectant le trafic d'une ligne dans la durée, une information commerciale de type promotion ou une sollicitation sur la (re)validation de CGU.

2.2.10 Une relation client privilégiée

Le gestionnaire dispose en outre d'un service clientèle Entreprises SNCF VOYAGEURS dédié avec des conseillers joignables par téléphone ou par mail servicecliententreprise@sncf.fr du lundi au vendredi de 8h à 19h pour toutes les questions relatives à l'adhésion, à l'utilisation du Contrat Pro niveau Premium, du code Entreprise, à l'offre Entreprises et l'utilisation des tarifs pros.

Les Voyageurs utilisant des tarifs Pro (billet Pro Seconde, billet Flex Première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM, OPTIMUM PLUS ou billet carte Liberté) bénéficient également, en tant que clients professionnels, d'une relation client privilégiée avec un traitement prioritaire de leurs réclamations : réponses sous 48h (jours ouvrés). Le service client des voyageurs professionnels est également accessible par formulaire de contact sur sncf-voyageurs.com, depuis l'application TGV INOUI Pro, en agences de voyages agréées SNCF et sur sncf-connect.com.

Sur initiative de SNCF VOYAGEURS, le gestionnaire de voyages peut être contacté et accompagné, par un chargé de clientèle SNCF Voyageurs afin d'optimiser son budget.

2.2.11 Une étude sur les déplacements des Voyageurs

SNCF Voyageurs propose à l'Entreprise, sur demande de celle-ci, de réaliser une étude relative aux voyages des collaborateurs de l'Entreprise, dans l'objectif de repérer les Voyageurs qui réaliseraient des économies en souscrivant une « Carte Liberté » compte tenu de leurs déplacements sur les 12 derniers mois.

2.2.12 Une étude sur les échéances des Cartes Liberté

SNCF Voyageurs propose à l'Entreprise, sur demande de celle-ci, de communiquer les dates de fin de validité des cartes des collaborateurs afin de faciliter les démarches de renouvellement.

2.2.13 Transmission de données de voyages des Voyageurs

SNCF propose à l'Entreprise, sur demande de celle-ci, de lui transmettre les données de voyage des Voyageurs qui réservent des billets de train SNCF avec le Code Entreprise et qui utilisent les tarifs « Loisirs / Standard » et non les tarifs « Pro ».

2.3 ÉLIGIBILITÉ AUX COMPOSANTS DU CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM

Les avantages et conditions préférentielles du Contrat Pro niveau Premium sont accessibles selon les critères définis ci-dessous tant que le contrat est en cours de validité :

- Une réduction de 5% sur le tarif Pro Seconde rendue possible grâce au code Entreprise, pour les voyageurs (le gestionnaire peut être un voyageur) qui se déplacent sur TGV INOUI et INTERCITÉS à réservation obligatoire.
- Une réduction de 5% sur le tarif Flex Première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM et OPTIMUM PLUS rendue possible grâce au code Entreprise : accessible aux voyageurs (le gestionnaire peut être un voyageur)
- Une réduction sur la carte Liberté rendue possible grâce au code Entreprise lors de l'achat ou le renouvellement pour les voyageurs (le gestionnaire peut être un Voyageur),
- Un accès au site [Mon Compte Pro](#) SNCF déjà disponible pour les clients sous contrat (voir article 9 du présent document).

Ces avantages sont accessibles dans un délais de 3 jours ouvrés minimum après la validation des CGU Pro niveau Premium.

2.4 CONDITIONS D'OBTENTION D'UN CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM

La personne physique qui se portera « gestionnaire » doit disposer d'une adresse électronique valide qui constituera le moyen de contact privilégié de SNCF Voyageurs. En validant les CGU du Contrat Pro niveau Premium, la personne physique reconnaît avoir l'autorisation de valider les CGU du Contrat Pro niveau Premium au nom de son entreprise, et que son entreprise les accepte.

L'Entreprise ne doit pas être déjà titulaire d'un Contrat Entreprise en cours de validité. Le Contrat Pro niveau Premium est une offre gratuite et nécessite un minimum de consommations annuelles trains supérieures ou égales à 45 000€.

2.5 MODALITÉS D'ADHÉSION AU CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM

Dans le cas où un client sous Contrat Pro est détecté avec un potentiel Contrat Pro niveau Premium, c'est à dire que l'Entreprise répond aux critères du Contrat Pro niveau Premium, SNCF VOYAGEURS envoie une notification par mail invitant le gestionnaire de voyages, tel que défini dans le glossaire, à prendre connaissance des CGU du Contrat Pro niveau Premium et à les valider sur [Mon Compte Pro](#). Le client dispose de 3 mois pour les valider à partir de la date de notification par mail.

Pour une Entreprise sous Contrat Pro qui se voit proposer d'accéder à l'offre Contrat Pro niveau Premium, en cas de validation, il bénéficie de ses avantages décrits en partie 2.2 de ce document ; en cas de refus ou d'abstention de validation des CGU proposées, le gestionnaire de voyages de l'entreprise conserve ses droits sur le Contrat Pro.

2.6 MODALITÉS D'UTILISATION DES COMPOSANTES TARIFAIRES

Les composantes tarifaires de l'offre sont accessibles sur les canaux de distribution agréés par SNCF VOYAGEURS selon différentes modalités, propres à chaque type de canal. Le Code Entreprise, reçu lors de l'adhésion au Contrat Pro, est obligatoire pour acheter la carte Liberté au tarif réduit, les billets Pro Seconde, les billets remisés en Flex Première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM, OPTIMUM PLUS et les billets remisés en Pro Seconde. Le voyageur devra donc fournir ou saisir ce code lors de ses achats.

L'achat de la carte Liberté et des billets Pro Seconde, billets remisés au Tarif Pro Seconde, Flex Première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM ou OPTIMUM PLUS est possible dans un délai de 2 jours ouvrés minimum suivant le changement de contrat et validation des CGU du Contrat Pro niveau Premium. Les conditions d'échange et de remboursement des billets carte Liberté, des billets remisés en Pro Seconde et Flex Première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM, OPTIMUM PLUS et des billets au tarif Pro Seconde sont identiques à celles des billets Flex Première et billets carte Liberté consultables dans les Tarifs Voyageurs sur www.sncf-voyageurs.com. Dans certains cas d'après-

vente de la carte Liberté, des billets remisés en Pro Seconde et en Flex Première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM, OPTIMUM PLUS et des billets en Pro Seconde, le code Entreprise peut être requis.

Pour tout problème dans l'utilisation ou la validité du Code Entreprise, le voyageur peut remonter ces dysfonctionnements à son gestionnaire afin que ce dernier prenne contact avec le service client clientèle Entreprises SNCF VOYAGEURS par mail à servicecliententreprise@sncf.fr, ou par téléphone au 09 69 366 356 (coût d'un appel local, hors surcoût éventuel de l'opérateur), disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Afin d'accéder à un suivi de tous les achats réalisés par l'ensemble des voyageurs d'une même entreprise ayant utilisé leur Code Entreprise, le gestionnaire pourra **se connecter à son espace client sur le site Mon Compte Pro**. Les voyageurs d'une même entreprise doivent utiliser le code Entreprise quel que soit le choix du tarif parmi les tarifs SNCF de la gamme TGV INOUI/INTERCITÉS et TER proposés, afin que les bilans de consommation train, consultables sur Mon Compte Pro, soient exhaustifs.

2.7 EXTENSION DU BÉNÉFICE DE L'OFFRE CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM

L'Entreprise adhérente pourra également se prévaloir des avantages du Contrat Pro niveau Premium pour ses sites, filiales et/ou établissements dont elle a le contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce et rattachés à son propre numéro SIRET. Ces établissements peuvent adhérer au Contrat Pro sous réserve de disposer d'un numéro SIRET différent de la société de rattachement. Pour un même numéro SIRET, l'Entreprise ne peut bénéficier d'un Contrat Pro niveau Premium et d'un Contrat Pro.

3. RESPONSABILITÉ

Chacune des Parties est responsable de tout dommage résultant de l'exécution et/ou de l'inexécution des obligations lui incombant au titre du Contrat Pro niveau Premium, qu'elles soient accomplies par elle-même, ou par toute personne physique ou morale agissant en son nom et pour son compte.

SNCF VOYAGEURS n'est pas responsable des prestations ne faisant pas spécifiquement l'objet du Contrat Pro niveau Premium ou plus généralement des prestations réalisées par des tiers (par ex : les entreprises de location de voiture, entreprises de taxi, le transporteur ferroviaire...)

Chaque partie s'engage en conséquence à garantir, à raison des dommages visés à l'alinéa précédent, l'autre Partie, ses représentants, son personnel, contre tout recours qui pourrait être exercé à leur encontre de ce chef et à les indemniser de la totalité des préjudices résultant pour eux des faits susmentionnés.

Le Gestionnaire de Voyages reconnaît et accepte expressément que la seule obligation de SNCF VOYAGEURS dans le cadre du Contrat Pro niveau Premium consiste à fournir au Gestionnaire de Voyages pendant la durée du contrat, aux conditions prévues par celui-ci :

- La transmission du Code Entreprise,
- Un droit à la réduction sur l'achat de la carte Liberté,
- Un droit à la réduction sur l'achat de billet Flex Première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM et OPTIMUM PLUS,
- Un droit à la réduction sur l'achat de tarifs Pro Seconde,
- Un accès à l'espace client Mon Compte Pro visant à fournir les bilans de consommation train, les bilans carbone liés à l'utilisation du Code Entreprise décrits en 2.2.6.
- Une réduction sur certaines prestations proposées par le partenaire MITWIT (décrit en 2.2.6)

SNCF VOYAGEURS n'est pas responsable de la transmission du Code Entreprise aux utilisateurs finaux de l'offre, les voyageurs. Le Gestionnaire de Voyages est responsable de la transmission du Code Entreprise aux

collaborateurs voyageurs et de son utilisation dans les conditions citées aux présentes conditions (notamment eu égard au caractère incessible du Code et à son utilisation à titre professionnel). SNCF VOYAGEURS se réserve le droit de demander réparation à l'Entreprise pour tout dommage causé par ses collaborateurs voyageurs dans le cadre de l'exécution des présentes conditions et notamment en cas d'utilisation frauduleuse du Code Entreprise.

La responsabilité de SNCF VOYAGEURS ne saurait être engagée dans l'hypothèse où un Code Entreprise serait communiqué, partagé sur Internet, les réseaux sociaux ou utilisé par un voyageur ne faisant plus partie de l'Entreprise etc.... Dans ces cas et après étude de la demande du Gestionnaire de Voyages, SNCF VOYAGEURS pourra attribuer un nouveau Code à l'Entreprise et désactiver le précédent. L'intégralité des accès, des suivis de consommations et des éléments liés au précédent Code Entreprise seraient alors définitivement perdus.

4. MODIFICATION DE L'OFFRE EN COURS DE VALIDITÉ

SNCF VOYAGEURS se réserve le droit de modifier l'offre Contrat Pro niveau Premium sans préavis dans le cas où ces modifications ne portent ni sur la gratuité de l'offre, ni sur la durée, ni sur les caractéristiques essentielles de l'offre, c'est-à-dire hors modifications importantes liées à l'achat de la carte Liberté, aux billets remisés en Pro Seconde, Flex première, Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), OPTIMUM, OPTIMUM PLUS, à l'accès exclusif du tarif Pro Seconde ou de l'espace client Mon Compte Pro. Le cas échéant, de nouvelles conditions générales d'utilisation seront rédigées et accessibles en téléchargement sur le site Internet www.sncf-voyageurs.com. Le gestionnaire sera informé par courrier électronique de toutes modifications apportées aux conditions générales d'utilisation.

Dans le cas où SNCF Voyageurs modifie le Contrat Pro niveau Premium, à l'avantage de l'entreprise, SNCF prévoit un délai de préavis d'information de 1 mois.

Dans le cas où SNCF VOYAGEURS modifie le périmètre de l'offre de manière substantielle, un courrier électronique sera adressé au Gestionnaire de Voyages pour l'informer de ces modifications. Les nouvelles conditions de l'offre seront soumises à l'acceptation par le Gestionnaire de Voyages.

Dans le cas où les nouvelles conditions de l'offre n'agrément pas à l'Entreprise par le biais de son Gestionnaire de Voyages, celui-ci peut résilier l'offre à tout moment selon les conditions fixées à l'article 5 ci-après.

En cas de changement de gestionnaire tel que défini dans le présent glossaire, l'Entreprise est responsable de l'intégrité de ses données pour continuer à recevoir les Conditions Générales d'Utilisation du Contrat Pro niveau Premium et profiter des avantages attenants à l'offre. Dans le cadre de la bonne exécution du contrat, même un Gestionnaire de Voyages qui ne souhaite pas être contacté par SNCF VOYAGEURS recevra par mail toutes les informations liées aux modifications des CGU, une demande de validation des CGU d'une autre offre ou à la revalidation des CGU dans le cas où le client reste sur le Contrat Pro niveau Premium pendant 3 ans.

5. RÉSILIATION DU CONTRAT PRO NIVEAU PREMIUM

La résiliation du Contrat Pro niveau Premium entraîne les conséquences suivantes :

- Le Code Entreprise est invalidé,
- Les consommations de l'Entreprise ne sont plus suivies,
- Les tarifs remisés sur la Pro Seconde, la Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025), la Flex Première, OPTIMUM et OPTIMUM PLUS ne sont plus accessibles puisqu'ils nécessitent de fournir le Code Entreprise. Un titre au tarif remisé Business Première (pour des circulations jusqu'au 19 décembre 2025) / Flex Première, OPTIMUM ou OPTIMUM PLUS acheté avant la résiliation du Contrat

Pro niveau Premium peut être utilisé ou remboursé sous réserve des conditions de remboursement dudit titre,

- La carte Liberté ne peut plus être achetée ou renouvelée au tarif réduit sans un Code Entreprise valide. Les cartes Liberté sont concernées par l'exercice du droit de rétractation dès lors qu'elles ont été achetées à distance (ligne ou téléphone) ou sur borne-libre-service. Le client dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour changer d'avis à partir du lendemain de la date d'achat de la Carte si le client n'a pas voyagé avec une réduction offerte par la Carte Liberté. Ainsi, passé le délai de 14 jours après la date d'achat, la demande du droit de rétractation n'est plus recevable et la carte n'est plus remboursable même si la date de début de validité n'est pas passée.
- Les accès au site Mon Compte Pro SNCF sont supprimés pour le Gestionnaire de Voyages après la résiliation et notification effective du Contrat Pro niveau Premium.

5.1 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE L'ENTREPRISE

Le Contrat Pro niveau Premium peut être résilié à tout moment et sans préavis à l'initiative du gestionnaire de voyages.

Le gestionnaire du Contrat Pro niveau Premium est le seul habilité à demander la résiliation de son contrat. Pour cela, il lui suffit d'adresser une demande écrite au service client clientèle Entreprise par mail à servicecliententreprise@sncf.fr avec les informations suivantes : nom de l'entreprise, SIRET, nom et prénom du gestionnaire de voyages enregistré dans nos bases, le code Entreprise. À des fins d'optimisation de l'offre, le motif de résiliation pourra lui être demandé lors du traitement de sa demande sans que celui-ci soit obligatoire. Sauf cas exceptionnel, la résiliation sera effective sous 8 jours ouvrés maximum.

5.2 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE SNCF VOYAGEURS

Le Contrat Pro niveau Premium peut être résilié de plein droit par SNCF, avec effet immédiat, pour les motifs suivants :

- Utilisation frauduleuse du Code Entreprise,
- Fraude établie dans la constitution du dossier d'adhésion (numéro SIRET correspondant à une autre entreprise, fausses coordonnées du gestionnaire de voyages, etc.),
- Fausse déclaration,
- Falsification des billets ou de la carte Liberté,
- Un nombre abusif de demandes de renouvellement de Code Entreprise.
- Cessation d'activité de l'Entreprise

La résiliation n'exclut pas l'engagement de poursuites judiciaires, notamment pénales. Le service clientèle entreprise notifie la résiliation au gestionnaire de voyages par courrier électronique. La résiliation prend effet à la date d'envoi de ce courrier.

En cas de résiliation à l'initiative de SNCF VOYAGEURS le gestionnaire de voyages concerné s'engage à informer les voyageurs de l'Entreprise de la résiliation du Contrat Pro niveau Premium. En cas d'utilisation frauduleuse du Contrat Pro niveau Premium ou de ces composants, SNCF VOYAGEURS se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande d'adhésion faite par le gestionnaire s'il est fautif ou par un autre gestionnaire pour la même entreprise si la fraude relève de l'Entreprise elle-même et ce pendant une durée d'un an.

5.3 RÉSILIATION POUR CAUSE D'INVALIDATION DES CGU

Conformément aux règles de protection des données personnelles, le gestionnaire de voyages aura à valider les CGU du Contrat Pro niveau Premium tous les 3 ans, à compter de la date d'adhésion au Contrat Pro niveau Premium. Le gestionnaire de voyages sera informé par une notification envoyée à son adresse électronique

l'invitant à prendre connaissance des CGU sur [Mon Compte Pro](#) et à les valider. Pour cela, il dispose d'un délai de 3 mois pour accepter ou refuser.

En cas de refus, le gestionnaire de voyages verra ses droits supprimés (décrits ci-dessus en partie 5 de ce présent document) et ce 3 mois après la notification de refus envoyée à son adresse électronique.

Le gestionnaire de voyages de l'entreprise est tenu responsable de la mise à jour de ses coordonnées, notamment son adresse électronique (adresse email). En aucun cas il ne pourra prétendre à conserver ses droits si la notification SNCF VOYAGEURS est envoyée sur une adresse caduque. Dans le cadre de la bonne exécution du contrat, un gestionnaire de voyages qui ne souhaite pas être contacté par SNCF VOYAGEURS recevra par mail toutes les notifications liées aux CGU.

En cas d'abstention, le Gestionnaire de Voyages verra ses droits supprimés et ce, dans les 24h suivant l'expiration du délai des 3 mois.

5.4 RÉSILIATION POUR CAUSE DE VALIDATION DES CGU DE CONTRAT PRO

L'offre Entreprises est composée de 2 offres, dont la description est reprise sur le site [snCFvoyageurs.com](#). Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Le Contrat Pro pour les entreprises, sans minimum de consommation train et strictement inférieur à 45 000€ de consommation annuelle (à partir de la date d'adhésion au Contrat Pro et calculée tous les ans à date anniversaire).
- Le Contrat Pro niveau Premium pour les entreprises dont la consommation annuelle train est supérieure ou égale à 45 000€

Dans le cas où un client sous Contrat Pro niveau Premium est détecté avec un potentiel Contrat Pro, c'est-à-dire que l'Entreprise répond aux critères du Contrat Pro, SNCF VOYAGEURS envoie une notification par mail invitant le gestionnaire de voyages à prendre connaissance des CGU du Contrat Pro et à les valider sur [Mon Compte Pro](#). Pour cela, il dispose d'une durée de 3 mois pour accepter ou refuser.

En cas de refus de validation des CGU proposées, le gestionnaire de voyages de l'entreprise perd les avantages décrits dans son Contrat Pro niveau Premium dans les 3 mois suivant la notification de refus envoyée à son adresse email.

En cas d'abstention, le Gestionnaire de Voyages verra ses droits supprimés et ce, dans les 24h suivant l'expiration du délai des 3 mois.

5.5 CAS PARTICULIER

En cas de fraude indépendante de la volonté de l'Entreprise engendrant des problèmes de suivi des consommations (Code subtilisé et utilisé par des tiers par exemple), un nouveau Code Entreprise pourra être créé à la demande du gestionnaire de voyages et après étude de la situation par le service clientèle Entreprise SNCF VOYAGEURS.

Cela engendre les conséquences suivantes :

- Le précédent Code est invalidé : il devient inutilisable sur les canaux de distribution,
- Les accès à l'espace client Mon Compte Pro (identifiant et mot de passe) relatif au précédent Code Entreprise sont bloqués,
- Le nouveau Code Entreprise est créé et envoyé au gestionnaire de voyages de l'Entreprise, un nouvel accès à l'espace client Mon Compte Pro (identifiant et mot de passe) est créé grâce à un email envoyé au gestionnaire.

Dans ce cas précis, l'intégralité des accès, des suivis de consommations et des éléments liés au précédent Code Entreprise seraient alors définitivement perdus.

Le Gestionnaire de Voyages est responsable de la diffusion du nouveau code Entreprise auprès de ses voyageurs collaborateurs.

6. RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE ET DU VOYAGEUR

Les conditions générales d'utilisation du Contrat Pro niveau Premium s'imposent au Gestionnaire de Voyages.

Celui-ci reconnaît avoir pris connaissance et accepte ces présentes conditions, ainsi que les conditions générales de vente de titres de transport, accessibles directement sur le site www.sncf-voyageurs.com.

Le Gestionnaire de Voyages est responsable de l'information et de la diffusion des conditions générales d'utilisation aux utilisateurs finaux de l'offre (voyageurs et collaborateurs de l'Entreprise adhérente).

Le Gestionnaire de Voyages se doit d'informer, sans délais, le service clientèle Entreprise SNCF VOYAGEURS dans les cas suivants :

- Départ du gestionnaire de voyages de l'Entreprise,
- Changement de Gestionnaire de Voyages,
- Modification dans les coordonnées dont l'adresse email ou les informations générales du Gestionnaire de Voyages,
- Modification dans les coordonnées ou les informations générales de l'Entreprise,
- Cessation d'activité ou transformation de l'Entreprise qui reviendrait à modifier son numéro SIRET ou le rendre obsolète,
- Tout autre cas susceptible de venir impacter le bon fonctionnement de la vie de l'offre pour l'Entreprise.

Il revient au Gestionnaire de Voyages de diffuser le Code Entreprise ainsi que la plaquette de présentation de l'offre au sein de l'Entreprise. Le voyageur se doit d'utiliser le Code de son Entreprise dans le respect de la politique de voyage définie par son Entreprise. Il revient au Gestionnaire de Voyages de responsabiliser les utilisateurs dans la bonne saisie systématique du Code Entreprise dans le but d'obtenir un bilan de consommation train représentatif de la consommation réelle de l'Entreprise.

Le Voyageur (et l'entreprise qu'il représente en voyageant avec un billet acheté avec un Code Entreprise) est responsable de l'utilisation confidentielle du Code Entreprise sur les différents canaux de distribution et n'est aucunement autorisé à le divulguer à des tiers.

L'Entreprise est considérée inactive si aucune consommation n'est enregistrée depuis 12 mois. Si une entreprise inactive et dont le numéro de SIRET est radié, SNCF VOYAGEURS se réserve le droit de supprimer l'Entreprise de sa base et de rendre le code Entreprise invalide.

7. PRÉFÉRENCES DE COMMUNICATION

Afin de permettre au Gestionnaire de Voyages de profiter pleinement des avantages Contrat Pro et dans le respect des règles de protection des données personnelles, SNCF VOYAGEURS met à disposition du Gestionnaire de Voyages, sur le site [Mon Compte Pro](#), une liste de moyens de réception des informations commerciales (e-mailing, sms, appels) soumise à son consentement. Le Gestionnaire de Voyages peut à tout moment choisir un ou plusieurs moyens d'informations ou refuser d'être contacté. SNCF Voyageurs se réserve le droit de contacter par courrier électronique le Gestionnaire de Voyages dans le cadre de la bonne exécution du contrat et pour porter à sa connaissance toute évolution concernant les conditions générales d'utilisation du Contrat Pro (voir article 4 de ce présent document).

8. PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

SNCF VOYAGEURS est attaché au respect des règles de protection de la vie privée de ses Gestionnaire de Voyages.

Afin de veiller à la bonne application de ces règles, SNCF VOYAGEURS a désigné un délégué à la protection des données qui est le relai privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). SNCF VOYAGEURS met également en œuvre les procédures internes adéquates afin de sensibiliser ses employés et d'assurer le respect de ces règles au sein de son organisation.

- Les coordonnées du responsable de traitement sont les suivantes : SNCF Voyageurs - 1/3 rue Camille Moke - CS20012 - 93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 519 037 584.

Dans le cadre de l'utilisation de ses services, SNCF Voyageurs, en sa qualité de responsable de traitement sera susceptible de recueillir un certain nombre de données à caractère personnel, données qui seront traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après le « RGPD ») et la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018.

Dans le cas où l'entreprise est déjà sous contrat (Contrat Pro niveau Premium) :

- Nom et prénom du Gestionnaire de Voyages,
- Une adresse électronique valable,
- Un numéro de téléphone fixe ou mobile (dans le cas où le client souhaite être contacté par téléphone, sinon SNCF VOYAGEURS supprime automatiquement ses coordonnées)
- La fonction de l'adhérent Gestionnaire de Voyages tel que défini dans le glossaire au sein de l'entreprise (Gestionnaire de Voyages des déplacements, salarié ou dirigeant).

8.1 Finalités de traitement et bases légales

Vos données personnelles sont principalement utilisées de la manière suivante :

<u>FINALITÉS</u>	<u>BASES LÉGALES</u>
Gestion de la relation contractuelle	Exécution du Contrat
Gestion de l'offre	Exécution du Contrat
Études marketing (enquêtes de satisfaction, études statistiques). Dans ce cadre, vos données personnelles (nom, prénom et adresse mail) peuvent être transmises au cabinet d'étude mandaté par SNCF VOYAGEURS	Consentement
Campagnes marketing portant sur des nouveaux services Promotions tarifaires et servicielles, produits destinés à améliorer votre expérience client en tant que Gestionnaire de Voyages et celle de vos collaborateurs	Consentement

Sollicitation par téléphone pour rappeler au Gestionnaire de Voyages les avantages du Contrat Entreprise et le code Entreprise	Consentement
<p>Sollicitation par téléphone en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Changement d'offre du Contrat Pro pour valider les nouvelles CGU. ○ Changement d'offre potentielle (pour un Contrat Pro niveau Premium) ○ Validation des Conditions Générales d'Utilisation, durant la période de renouvellement des CGU 	Nécessaire à l'exécution du présent Contrat ou de mesures précontractuelles (en cas de changement d'offre)

8.2 Destinataires des données et sous-traitance

Les données collectées par le biais de l'adhésion au Contrat Pro, sont susceptibles d'être communiquées au personnel habilité SNCF VOYAGEURS, dans le cadre de l'accomplissement de tout ou partie des prestations visées ci-dessus. SNCF VOYAGEURS demande à ses prestataires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection de ces données.

8.3 Durée de conservation des données personnelles

En tant que Gestionnaire de Voyages, SNCF VOYAGEURS s'engage à conserver vos données personnelles (nom, prénom, téléphone et adresse mail) pour une durée n'excédant pas 3 ans et 7 mois. La durée de 3 ans et 7 mois est calculée à partir de la dernière date de validation des CGU : 3 ans et 6 mois permettant le renouvellement du contrat et 1 mois permettant de prévenir tout sujet de contentieux.

Dans le cas de transfert de données personnelles aux cabinets d'études mandatés par SNCF VOYAGEURS, celles-ci seront conservées pour une durée de trois mois par le cabinet et stockées en Europe.

8.4 Droits des personnes concernées

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, tout Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, de suppression, de limitation et de portabilité des données personnelles le concernant et collectées par SNCF Voyageurs.

L'Utilisateur peut exercer ses droits de rectification concernant le Contrat Pro niveau Premium :

- Par mail à servicecliententreprise@sncf.fr
- Ou par téléphone au 09 69 366 356 (coût d'un appel local, hors surcoût éventuel de l'opérateur), disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Plus globalement, exercer ses droits auprès du DPO de SNCF Voyageurs :

- En ligne : en remplissant le formulaire disponible sur ce lien <https://sn.cf/e/n8xex>
- Par courrier postal : SNCF Voyageurs Équipe Protection des Données – 1/3 rue Camille Moke - CS20012 - 93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX.

En cas de réclamation, l'Utilisateur peut contacter le Délégué à la Protection des Données (aux coordonnées indiquées ci-dessus).

Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (Commission Nationale Informatique et Libertés).

8.5 Sécurité des données

Afin d'assurer la protection des données qui sont collectées lors de l'adhésion au Contrat Pro, SNCF VOYAGEURS a mis en place un programme de sécurisation des informations. Le système informatique de SNCF VOYAGEURS est doté d'un cryptage des données, et d'un dispositif de protection logiciel.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

8. 6 Gestion des cookies du site d'adhésion et de l'espace « Mon Compte Pro »

Lorsque vous utilisez le site d'adhésion via sncf-voyageurs.com, des cookies sont déposés sur votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette pour les besoins de la navigation, l'optimisation et la personnalisation des services qui vous sont proposés. Le site Mon Compte Pro ne recueille pas d'informations spécifiques aux utilisateurs.

8.6.1 Qu'est-ce que les cookies ?

Un "cookie" est une suite d'informations, généralement de petite taille et identifié par un nom, qui peut être transmis à votre navigateur par un site web sur lequel vous vous connectez. Votre navigateur web le conservera pendant une certaine durée, et le renverra au serveur web chaque fois que vous vous y connecterez.

L'utilisateur est informé, que lors de sa visite, des cookies peuvent s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation. Ces fichiers stockés sur votre ordinateur nous servent à faciliter votre accès aux services que nous proposons et peuvent servir à enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur le site. Les données associées aux cookies du site sont anonymes, et ne sont utilisées que dans le but d'améliorer le service personnalisé qui vous est destiné.

8.6.2 Quels Sont les types de cookies sur sncf-voyageurs.com rubrique Contrat Pro ?

Lorsque vous utilisez le site sncf-voyageurs.com et le site d'adhésion Contrat Pro, des cookies sont déposés sur votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette pour les besoins de la navigation, l'amélioration l'ergonomie des services Contrat Pro sur le site sncf-voyageurs.com.

Le site sncf-voyageurs.com ne recueille pas d'informations spécifiques aux utilisateurs. Les données statistiques de fréquentation et d'utilisation de la page d'adhésion servent à mesurer et étudier le fonctionnement et l'efficacité de la page, et ainsi améliorer l'intérêt et l'ergonomie des services Contrat Pro sur le site sncf-voyageurs.com.

Le site sncf-voyageurs.com - rubrique Contrat Pro - utilise PIANO, un service d'analyse de site internet fourni par PIANO. Les données générées par les cookies concernent votre utilisation du site. PIANO ne recoupera pas votre adresse IP avec toute autre donnée détenue par PIANO. La durée de conservation des cookies de PIANO n'excède pas 13 mois.

- **Les cookies strictement nécessaires du site Contrat Pro**

Nécessaires à votre navigation et au bon fonctionnement du site, ces cookies vous permettent une navigation libre et fluide sur la plateforme. Leur désactivation peut empêcher ou gêner le fonctionnement normal de sncf-voyageurs.com.

Nom du cookie	Finalité	Durée de conservation
PMEPRD6FRT	Conserve la configuration des paramètres des utilisateurs à travers les demandes de page.	Expiration des cookies à la clôture de la session
PMEPRD6Session	Conserve la configuration des paramètres des utilisateurs à travers les demandes de page.	Expiration des cookies à la clôture de la session

- **Les cookies tiers du site Contrat Pro**

Les cookies tiers sont des cookies déposés par des sociétés tierces et hébergés par l'interface. Dans le cas du site sncf-voyageurs.com, il peut s'agir de données récupérées par les partenaires du Groupe. Ils sont utilisés à des fins marketing, de présentation, de publicités ciblées et personnalisées.

Le site sncf-voyageurs.com n'a pas la main mise sur les informations récupérées par les tiers car ils agissent pour leur propre marque.

Nom du cookie	Finalité	Durée de conservation
Google Ads	Mesure les performances des campagnes Google	13 mois
Linkedin	Identifie les visiteurs de linkedin	13 mois
Floodlight	Cookie permet de suivre l'audience du site et les adhésions réalisées sur le site	13 mois
Perfmaker_ads	Cookie permet de suivre l'audience du site et les adhésions réalisées sur le site	13 mois
Piano Analytics	Mesurer l'audience de notre site	13 mois

- **Les cookies strictement nécessaires du site Mon Compte Pro**

Nécessaires à votre navigation et au bon fonctionnement du site, ces cookies vous permettent une navigation libre et fluide sur la plateforme. Leur désactivation peut empêcher ou gêner le fonctionnement normal de sncf-voyageurs.com.

Nom du cookie	Finalité	Durée de conservation
Nécessaires	Ils contribuent à rendre un site Web utilisable en activant des fonctions de base comme la navigation de page et l'accès aux zones sécurisées du site Web. Le site ne peut pas fonctionner correctement sans ces cookies	Expiration des cookies à la clôture de la session

- **Les cookies de performance du site Mon Compte Pro**

Il s'agit ici de cookies spécialisés dans le recueil d'information. Ils servent à mieux comprendre votre comportement utilisateur à des fins d'analyses, d'amélioration et d'optimisation de la performance de sncf-vooyageurs.com. Les informations collectées par ces cookies ne sont pas à caractère personnel.

Nom du cookie	Finalité	Durée de conservation
Statistiques	Ils aident les propriétaires du site web, par la collecte et la communication d'information de manière anonyme, à comprendre comment les visiteurs interagissent avec le site web.	13 mois

8.6.3 Comment exprimer mes choix concernant les cookies ?

- Soit en cliquant sur les boutons «je refuse tout », «je personnalise mes cookies » et «j'accepte tout »
- Soit via la rubrique « Gestion des cookies »

9. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français.

En cas de différends relatifs à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'Utilisateur et SNCF VOYAGEURS conviennent de déployer leurs meilleurs efforts afin de régler à l'amiable le litige.

Dans le cas où un accord amiable ne serait pas trouvé, tout éventuel litige se rapportant à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU sera soumis à la compétence du tribunal de Paris compétent.

10. STIPULATIONS GÉNÉRALES

10.1 STIPULATIONS DIVERSES

Les présentes conditions générales d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées. Une version à jour est disponible sur le site www.sncf-vooyageurs.com et sur demande auprès du Service clientèle Entreprise.

Toute demande ou réclamation relative au Contrat Premium SNCF VOYAGEURS peut être adressée au Service client Entreprise :

- Soit par téléphone au 09 69 366 356 (coût d'un appel local, hors surcoût éventuel de l'opérateur), du lundi au vendredi de 8h à 19h.

- Soit depuis un formulaire de contact via le site Mon Compte Pro.

10.2 NULLITÉ D'UNE CLAUSE

La nullité en tout ou partie d'une ou de plusieurs dispositions des présentes CGU, aux termes d'une disposition légale ou réglementaire ou d'une décision de justice devenue définitive, n'entraîne pas la nullité des autres dispositions ou de la partie de la disposition non entachées de nullité.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SITE MON COMPTE PRO

1. OBJET DU SITE

Le Site a pour objet de mettre à la disposition de chaque client, les Utilisateurs, les informations relatives aux consommations de l'entreprise et les informations sur les déplacements professionnels en train. (Voir détails en 2.2.5 du présent document)

Toute utilisation du Site se fait dans le respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

2. ACCÈS ET UTILISATION DU SITE

2.1 Accessibilité au Site

L'accès au Site est possible à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone connecté à un réseau de télécommunication selon les protocoles de communication utilisés sur le réseau Internet.

L'Éditeur accorde à l'Utilisateur un droit de consultation, d'utilisation et d'accès aux Informations du Site.

2.1.1 Coût d'accès

L'accès au Site est gratuit et ne fait pas l'objet d'un abonnement.

Tous les logiciels et matériels nécessaires à l'utilisation ou au fonctionnement du Site, l'accès à l'Internet ou les frais de communication sont à la charge exclusive de l'Utilisateur en dehors de son lieu de travail.

Chaque Utilisateur est entièrement responsable de ses données de connexion le concernant.

Sauf preuve contraire, toute connexion au Site, ou transmission de données effectuées à partir des informations de connexion de l'Utilisateur, sera réputée avoir été effectuée par ce dernier.

2.1.2 Durée d'accessibilité

L'accès de l'Utilisateur au Site est effectué pour une durée illimitée dans le cadre de l'exécution de son Contrat Pro, sans préjudice de la faculté pour l'Utilisateur ou l'Éditeur de le résilier unilatéralement, à tout moment, sans préavis ni motif ou indemnité.

L'Utilisateur reconnaît, qu'en cas de violation des dispositions législatives et/ou des présentes CGU, l'Éditeur peut bloquer et/ou résilier l'accès au Site, sans notification préalable, avec effet immédiat.

2.1.3 Utilisation du Site

L'Utilisateur s'interdit notamment, sans que cette liste soit limitative :

D'utiliser le Site à des fins de commerce et d'une manière générale de proposer des produits et des services le rémunérant de manière directe ou indirecte ;

De « revendre » ou de mettre à disposition d'un tiers et/ou des autres Utilisateurs, à titre onéreux et/ou gratuit, le contenu du Site ;

D'utiliser le Site en vue d'adresser, sous quelque forme que ce soit, de la publicité ou des éléments à caractère promotionnel non sollicités ;

De diriger les internautes indirectement ou directement, notamment par des liens hypertextes, vers d'autres sites Internet qui seraient susceptibles de ne pas respecter la législation française ou les stipulations des CGU.

Afin de permettre le bon fonctionnement du Site, certaines contraintes techniques doivent être respectées par les Utilisateurs, celles-ci étant susceptibles d'être modifiées.

L'Utilisateur est tenu de respecter les indications techniques suivantes afin de pouvoir accéder au Site et d'utiliser les services proposés de manière optimale. Il s'interdit toute action susceptible d'entraver ou de perturber le bon fonctionnement ou l'accessibilité technique du Site. La configuration minimale requise pour l'accès au Site est la suivante :

Ecran : 1024 X 768 minimum

Navigateurs minimums : Edge, IE 7, Safari 2, Firefox 2, Mozilla Firefox

L'Utilisateur s'engage à accéder au Site en utilisant un matériel ne contenant pas de virus.

L'Éditeur ne garantit pas que ses serveurs hébergeant le Site soient exempts de virus et autres composants dangereux. Il appartient donc à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

L'Utilisateur accepte le fait que l'Éditeur ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des dommages fortuits, matériels et/ou immatériels, directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'accès ou de l'utilisation du Site, y compris l'inaccessibilité, les pertes de données, détériorations, destructions ou virus qui pourraient affecter l'équipement informatique de l'Utilisateur, et/ou de la présence de virus sur son Site.

Par ailleurs, tout matériel téléchargé et/ou obtenu, de quelque manière que ce soit, lors de l'utilisation du Site, l'est aux risques et périls de l'Utilisateur. L'Éditeur n'est aucunement responsable des dommages et/ou pertes de données subis par son ordinateur.

Les informations publiées par l'Éditeur et contenues sur le Site sont non-contractuelles et fournies à titre informatif, gratuit, et sans aucune obligation de la part de l'Éditeur qui peut les modifier sans préavis.

2.2 Disponibilité du site

Le Site est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'évènement hors du contrôle de l'Éditeur.

L'Éditeur se réserve le droit de suspendre, d'interrompre ou de limiter, sans avis préalable, l'accès à tout ou partie du Site, notamment pour des opérations de maintenance et de mises à jour nécessaires au bon fonctionnement du Site et des matériels afférents, ou pour toute autre raison, notamment technique.

L'Éditeur n'est tenu à aucune obligation de résultat concernant la disponibilité du Site. L'Éditeur n'est en aucun cas responsable des interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour l'Utilisateur, notamment lorsque les interruptions proviennent de celles de l'Hébergeur pour ses besoins de maintenance ou autres.

L'Utilisateur est informé que l'Éditeur peut mettre fin ou modifier les caractéristiques du Site, à tout moment, sans préavis et sans que l'Utilisateur dispose d'un recours à l'encontre de l'Éditeur.

2.3 Hébergement du site

Les Utilisateurs sont expressément informés que les contenus publiés sur le Site et l'Application sont hébergés et stockés sur le serveur de la société E-VETCH.

2.4 Propriété intellectuelle

De manière générale, l'Utilisateur s'interdit de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit sui generis du producteur de bases de données, droit des marques, noms de domaine...) de l'Éditeur et/ou de l'Hébergeur, et/ou de tout tiers.

L'Éditeur est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle tant sur la structure que sur le contenu du Site et/ou de l'Application (textes, logos, images, éléments sonores, logiciels, icônes, mise en page, base de données...) ou a acquis régulièrement les droits permettant l'exploitation de la structure et du contenu du Site et/ou de l'Application, sans aucune limitation.

Ainsi, il est interdit à l'Utilisateur notamment de copier, reproduire, représenter, modifier et/ou exploiter, transférer de quelque façon que ce soit et à quelque fin que ce soit, tout ou partie de la structure et du contenu du Site, sauf en cas d'autorisation expresse, préalable et écrite de l'Éditeur.

Tout téléchargement est strictement interdit, sauf autorisation expresse de l'Éditeur. Tout téléchargement abusif qui serait constaté pourra entraîner de la part de l'Éditeur et/ou de tout tiers concerné la prise de sanctions qui se révéleraient appropriées.

Tout téléchargement de logiciel proposé par l'Hébergeur sur le Site doit respecter les conditions d'utilisation de l'Hébergeur. L'Utilisateur doit s'adresser à l'Éditeur, avant tout téléchargement, afin de savoir si ce logiciel figure parmi les services souscrits par l'Éditeur auprès de l'Hébergeur.

Les conséquences des atteintes provenant de tout téléchargement effectué par l'Utilisateur sans avoir informé l'Éditeur et/ou contrevenant aux conditions d'utilisation de l'Hébergeur sont entièrement à la charge de l'Utilisateur.

Les marques et logos reproduits sur le Site sont déposés auprès des Offices compétents par les sociétés qui en sont titulaires. Toute reproduction des noms ou logos, par quelque moyen que ce soit, sans autorisation préalable du titulaire concerné est interdite.

Le non-respect de ces interdictions peut notamment constituer un acte de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale et parasitaire engageant la responsabilité civile et/ou pénale de l'Utilisateur.

2.5 Liens hypertextes

Des liens hypertextes contenus sur le Site peuvent renvoyer vers d'autres sites intranet/ internet par tout moyen.

Dans la mesure où l'Éditeur ne peut contrôler ces sites et ces sources externes, l'Éditeur ne peut être tenu pour responsable de la mise à disposition de ces sites et sources externes, et ne peut supporter aucune responsabilité quant aux contenus, publicités, produits, services ou tout autre matériel, disponibles sur ou à partir de ces sites ou sources externes.

De plus, l'Éditeur ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage avéré ou allégué consécutif ou en relation avec l'utilisation ou avec le fait d'avoir fait confiance aux contenus, à des biens ou des services disponibles sur ces sites ou sources externes.

Enfin, dans la limite autorisée par la loi, l'Éditeur ne saura être tenu pour responsable dans le cas où le contenu desdits autres sites contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.6. Données personnelles

Les données personnelles applicables au site Mon Compte Pro sont les mêmes que celles décrites dans les CGU du Contrat Pro niveau Premium du présent document (article 8)

3. CONTACT

Pour toute question relative au fonctionnement du Site :

- par courriel : servicecliententreprise@sncf.fr

4. STIPULATIONS DIVERSES

Les présentes conditions générales d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées. Une version à jour est disponible sur le site www.SNCF.com et sur demande auprès du Service clientèle Entreprise SNCF Voyageurs.

Toute demande ou réclamation relative au Contrat Pro peut être adressée au Service client Entreprise SNCF

- Soit par téléphone au 09 69 366 356 (coût d'un appel local, hors surcoût éventuel de l'opérateur), du lundi au vendredi de 8h à 19h.

- Soit depuis un formulaire de contact depuis le site Mon Compte Pro ou depuis le bloc de contact du formulaire d'adhésion sur www.sncf-voyageurs.com.

5. NULLITE D'UNE CLAUSE

La nullité en tout ou partie d'une ou de plusieurs dispositions des présentes CGU, aux termes d'une disposition légale ou réglementaire ou d'une décision de justice devenue définitive, n'entraîne pas la nullité des autres dispositions ou de la partie de la disposition non entachées de nullité.

6. DROIT APPLICABLE-RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

En cas de différends relatifs à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes CGU, l'Utilisateur et l'Éditeur conviennent de déployer leurs meilleurs efforts afin de régler à l'amiable le litige.

Dans le cas où un accord amiable ne serait pas trouvé, tout éventuel litige se rapportant à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris.